Analyse et exposition académique sur la nature syntaxique du langage et son impact sur le droit et la société

Introduction

Le langage constitue l'outil fondamental du droit, de la pensée et de la structuration sociale. Cependant, au fil des siècles, il a subi de nombreuses altérations qui ont provoqué des confusions majeures dans les concepts juridiques et sociaux. Cette étude utilise une méthodologie cartésienne afin d'examiner la relation étroite entre syntaxe, logique et mathématiques, et explore comment cette structure influence directement les concepts de légalité, d'autorité et de défense individuelle des droits.

Les axes principaux analysés sont :

- La nature verbale et dynamique des mots et leur impact juridique.
- La relation entre syntaxe et pouvoir judiciaire.
- Les conséquences de la corruption du langage sur la logique et la capacité juridique.
- L'idée que seul un langage précis et mathématiquement structuré peut fonder une justice universelle.

I. Nature du langage et sa structure syntaxique

A. Dynamique verbale du langage

Le langage est intrinsèquement dynamique, chaque mot représentant une action. La classification grammaticale traditionnelle (noms, adjectifs, prépositions) constitue une illusion syntaxique. Par exemple :

- « Stylo » implique une action d'écriture.
- « Le stylo », « du stylo » ou « avec stylo » ne sont que des adverbes modifiant l'action verbale centrale.

Ainsi, chaque élément linguistique modifie la dynamique verbale de la phrase, soulignant que le langage est un processus dynamique qui influe directement sur la réalité juridique.

B. Syntaxe et transformations juridiques

Tout changement syntaxique transforme la propriété et le sens juridique des termes. Par exemple :

- « Le tribunal a jugé » implique un tribunal spécifique limité par l'article « le ».
- « Tribunal a jugé » transforme « tribunal » en verbe actif.

Ces nuances syntaxiques sont cruciales dans les contrats et jugements, pouvant radicalement modifier leur portée et leur interprétation.

II. La syntaxe : fondement du pouvoir judiciaire

A. Illusion juridique par manipulation syntaxique

Les systèmes judiciaires opèrent sur une illusion syntaxique :

- Les obligations juridiques sont créées artificiellement.
- Les jugements ne portent pas sur la vérité, mais sur une interprétation syntaxique.

Ainsi, aucune loi ni aucun fait ne sont jugés directement par un tribunal. Le tribunal applique et interprète, mais ne juge pas la vérité objective des faits ni la légitimité intrinsèque des lois.

B. Base mathématique de l’autorité légale

La justice s’appuie sur des principes logiques et mathématiques, comme l’unicité de la juridiction et la logique du « plus petit dénominateur commun ». Toute erreur syntaxique entraîne une invalidité judiciaire fondamentale.

III. Corruption du langage : effets sur la pensée humaine

A. Altération syntaxique historique

Depuis environ 8500 ans, la corruption du langage a entraîné :

- Une incapacité généralisée à saisir clairement les concepts juridiques.
- Un brouillage volontaire des significations pour créer confusion et division.

Exemple mathématique illustratif : « 3 + 3 » peut syntaxiquement être manipulé pour éviter le résultat évident « 6 », montrant comment une syntaxe corrompue fausse la logique juridique.

B. Préfixes négatifs et absence contractuelle

Tous les mots commençant par une voyelle suivie de deux consonnes signifient « pas de contrat ». Par exemple :

- « Act » (action) signifie l’absence de contrat.
- « Attorney » (avocat) implique « absence de pouvoir contractuel ».
- « Authority » (autorité) indique une absence d'autorité contractuelle.

Cela implique que beaucoup de termes juridiques sont conçus pour induire des absences de

responsabilités effectives.

IV. Nouvelle approche de la justice : syntaxe et mathématiques

A. Nécessité d’un langage précis

Un langage mathématiquement précis est requis pour établir une justice impartiale et universelle. Chaque phrase doit constituer une équation équilibrée et vérifiable, assurant une clarté irréfutable.

B. Système universel impartial

Les lois doivent être exprimées de manière syntaxique et mathématique vérifiable. Un tribunal, vu sous cet angle, devient un cadre purement logique, exempt d’ambiguïtés et d’interprétations divergentes, éliminant ainsi toute manipulation judiciaire possible.

V. Tribunal : concept syntaxique et entité inerte

A. Tribunal comme fiction juridique

Un tribunal n'est pas un lieu réel mais une abstraction juridique fondée sur des actes écrits et contractuels. Il n'agit pas par lui-même, il applique simplement des procédures administratives.

B. Tribunal comme entité commerciale

Les tribunaux enregistrés avec un D-U-N-S® Number sont des entités commerciales et privées, posant une question majeure de légitimité juridique et constitutionnelle. Les décisions prises par ces entités pourraient être contestées légalement pour absence de souveraineté régalienne.

VI. Conséquences juridiques et stratégiques

A. Contestation de légitimité judiciaire

L'existence commerciale des tribunaux remet en question la validité de leurs décisions. Des actions juridiques peuvent être entreprises pour dénoncer l’usurpation de fonction publique et le faux en écriture publique, rendant potentiellement nulles de nombreuses décisions judiciaires antérieures.

B. Importance stratégique du langage

Comprendre que le tribunal est un simple cadre administratif permet de mieux défendre ses droits en contestant la compétence et la légitimité des actes judiciaires basés sur des contrats implicites.

Conclusion

Le langage dynamique et sa syntaxe mathématique conditionnent profondément le droit et la société. La corruption linguistique historique a entrainé une dégradation de la logique juridique et sociale. Pour restaurer une justice véritable et impartiale, il est nécessaire de reconstruire un langage universel basé sur une syntaxe mathématiquement précise. Ainsi, le tribunal apparaît clairement comme une entité inerte et contractuelle, dont la légitimité doit être constamment interrogée pour garantir une véritable équité judiciaire et sociale.

From:
https://sui-juris.fr/wiki/ - **:Res-sources sui-juris.**

Permanent link:
https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=dossiers-generaux:syntaxe_et_juridique&rev=1741694683

Last update: **2025/03/11 13:04**